

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 26 septembre 2013

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Etaient présents : BAUER Caroline, BERGER Jean-Marie, CRONIMUS Georges, ERTZINGER Pierre, FELDEN Jean-Luc, FROEHLICH Jacques, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, MULLER Charles, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre,

Absent excusé : KLEIN Sylvie, SCHILDKNECHT Jean-Michel, DUCLOS Liliane,

OBJET : Approbation du Procès-verbal du 26 juin 2013

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Loyers des logements de l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait, compte tenu des charges supportées par les locataires en matière de chauffage, de revoir les loyers de deux logements situés, 7, rue Principale à Gumbrechtshoffen fixés par délibération du 28 avril 2011.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer avec effet du 1^{er} octobre 2013, les loyers de deux logements à l'école comme suit :

1°) logement 1^{er} étage gauche type F4 : 490,00 €

2°) logement rez-de-chaussée gauche type F4 : 460,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants ou contrats.

OBJET : Rapport annuel 2012 du SMICTOM

Monsieur Pierre ERTZINGER présente à l'assemblée le rapport annuel 2012 du SMICTOM.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte de la dite présentation.

OBJET : Rapport annuel 2012 du Syndicat des Eaux de Reichshoffen et Environs.

Monsieur Georges CRONIMUS présente à l'assemblée le rapport annuel 2012 du SIAEP de Reichshoffen et environs.

OBJET : Journée pédagogique du conseil municipal du 23 novembre 2013

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la journée pédagogique prévue à Paris a été annulée en raison du faible nombre de participants. Il propose de maintenir le principe de cette journée mais de la placer dans le cadre régional à la date du 23 novembre 2013.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

1°) de fixer la date de la journée pédagogique du conseil municipal au 23 novembre 2013 ;

2°) d'imputer les frais de déplacement et de restauration sur le budget principal de la commune.

OBJET : Création d'un poste de Rédacteur Territorial Principal 1ère Classe

Le Maire rappelle à l'assemblée, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il informe l'assemblée que le secrétaire de Mairie a demandé à faire valoir sa mise à la retraite et que cet agent doit être remplacé. Après avoir entendu les candidats il propose de créer le poste de rédacteur territorial 1^{ère} afin de pouvoir procéder à la nomination du remplaçant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de créer à compter du 1^{er} octobre 2013, un emploi de « Rédacteur Principal 1 ère Classe à temps complet.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 26 septembre 2013

- que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2013,

Filière : Administrative,
Cadre d'emploi : Rédacteur Territoriaux
Grade : Rédacteur Principal 1ère Classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Monsieur le Maire est chargé de pourvoir ce poste.

OBJET : Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coefficient de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité a été fixé à 8,28 par délibération du 19 septembre 2012.

Le dernier arrêté actualisant pour 2014 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs a été publié au JO du 2 juillet 2013. Cet arrêté fixe la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe à 8,44.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer le coefficient multiplicateur sur la consommation finale d'électricité à 8,44.

Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

OBJET : Conseil Général – conventions gestion et financement traverse d'agglomération RD 242

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le conseil général du Bas-Rhin a transmis pour approbation et signatures deux conventions :

- 1°) la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune ;
- 2°) la convention de financement pour la traverse d'agglomération RD 242.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- 1°) d'approuver les termes des deux conventions précitées ;
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions.

OBJET : Décision modificative n° 2– budget général

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter la décision modificative ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement

Art 6574 – subventions droit privé : + 50,00 €

Recettes de fonctionnement

Article 619 – rabais, remises, ristournes : + 50,00 €

Dépenses d'Investissement

Art 2113 – terrains aménagés : + 1 671,00 €

Art 2315 – Installations, mat & outil : + 22 640,00 €

Total Dépenses Investissement : + 24 311,00 €

Recettes d'investissement

Art 2031 – frais d'études : + 22 640,00 €

Art 2764 – créances sur particuliers : + 1 671,00 €

Total Recettes Investissement : + 24 311,00 €

OBJET : Subventions pour ravalement de façades

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, Monsieur ERTZINGER ne prenant pas part au vote sur le point le concernant, d'attribuer les subventions pour ravalement de façades suivantes :

- 1°) Monsieur FROEHLICH Alfred, 3, rue des Roses à Gumbrechtshoffen : 304,90 €
- 2°) Monsieur ERTZINGER Pierre, 7A, rue des Vosges à Gumbrechtshoffen : 304,90 €
- 3°) Madame HUNTZINGER Lucie, 6, rue du Moulin à Gumbrechtshoffen : 304,90 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 26 septembre 2013

OBJET : Droit de préemption urbain

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au droit de préemption sur l'immeuble cité ci-dessous :

- section 17, parcelle n° 5, rue principal n° 55 – LUTZ Armand

OBJET : Droits de place – Messti 2013

En vertu de la délibération du conseil municipal du 13 juin 2012 prise en application des articles L2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T. déléguant au maire certaines attributions du conseil municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans ce cadre, notamment en matière de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies publiques et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal :

Droits de place pour le Messti 2013

- MESSIER : 100,00 €
- FERRY : 20,00 €
- JAEGER : 25,00 €
- TRABER : 20,00 €
- LELUC : 60,00 €

Total : 215,00 €

OBJET : Subvention séjour à caractère éducatif – STENGER Perrine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Perrine STENGER a participé à un séjour scolaire au centre Théodore MONOD à ECKARTSWILLER du 15 au 18 juillet 2013.

Pour compléter le financement, l'association participant à l'accompagnement des personnes en situation de handicap d'Ingwiller et Environs sollicite une subvention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50,00 € pour le séjour de Perrine STENGER au centre Théodore MONOD à ECKARTSWILLER du 15 au 18 juillet 2013.

OBJET : SIAEP de Reichshoffen et Environs – non opposition de la prescription

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Niederbonn-les-Bains a informé la commune en date du 12 août 2013 de l'existence de deux titres restant dus au Syndicat des Eaux de Reichshoffen et Environs.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré, DECIDE de ne pas opposer la prescription pour les deux titres suivants :

- 1°) Titre n° 89 du 22/11/2001 : 4 002,41 €
- 2°) Titre n° 137 du 09/12/2003 : 1 821,65 €

OBJET : Contrat de mise à disposition – agent administratif

Le Conseil municipal,

Considérant le surcroît de travail dans les services administratifs

Après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1°) de souscrire avec ALTERNANCE un contrat de mise à disposition d'un salarié intérimaire pour la période du 01/12/2013 au 31/12/2013.
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

OBJET : Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SCOTAN organise une matinée d'information le 19 octobre 2013 à Walbourg et que la cérémonie de remise de la médaille Régionale, Départementale et Communale aux élus et agents aura lieu le mercredi 30 octobre à 19 heures.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN
DU 26 septembre 2013**

	ERTZINGER Pierre	BAUER Caroline	DUCLOS Liliane Excusée	FELDEN Jean-Luc
BERGER Jean- Marie	FROEHLICH Jacques	MULLER Charles	GOETZ Jean-Marc	HOHL Jacky
CRONIMUS Georges	WEISSGERBER Pierre	RUDLOFF Jean-Louis	KLEIN Sylvie Excusée	SCHILDKNECHT Jean-Michel Excusé